



LOMBARD
INTERNATIONAL
ASSURANCE

Le Fonds d'assurance spécialisé (FAS)



Introduit par la Circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances du Luxembourg, le Fonds d'assurance spécialisé (FAS) vient compléter l'offre luxembourgeoise de fonds internes.

Le FAS, qui ne comporte pas de garantie de rendement et sert de support à un seul contrat, permet au souscripteur de choisir directement les actifs sous-jacents :

- soit lors de l'investissement de la prime initiale ou lors du versement d'une prime complémentaire ;
- soit lors d'un arbitrage.

Le choix des actifs s'effectue dans un univers d'investissement défini à l'avance, pouvant comprendre notamment :

- des actions et des obligations ;
- des parts de fonds communs de placement (OPCVM) ;
- des produits structurés ; et
- des investissements non-traditionnels ;

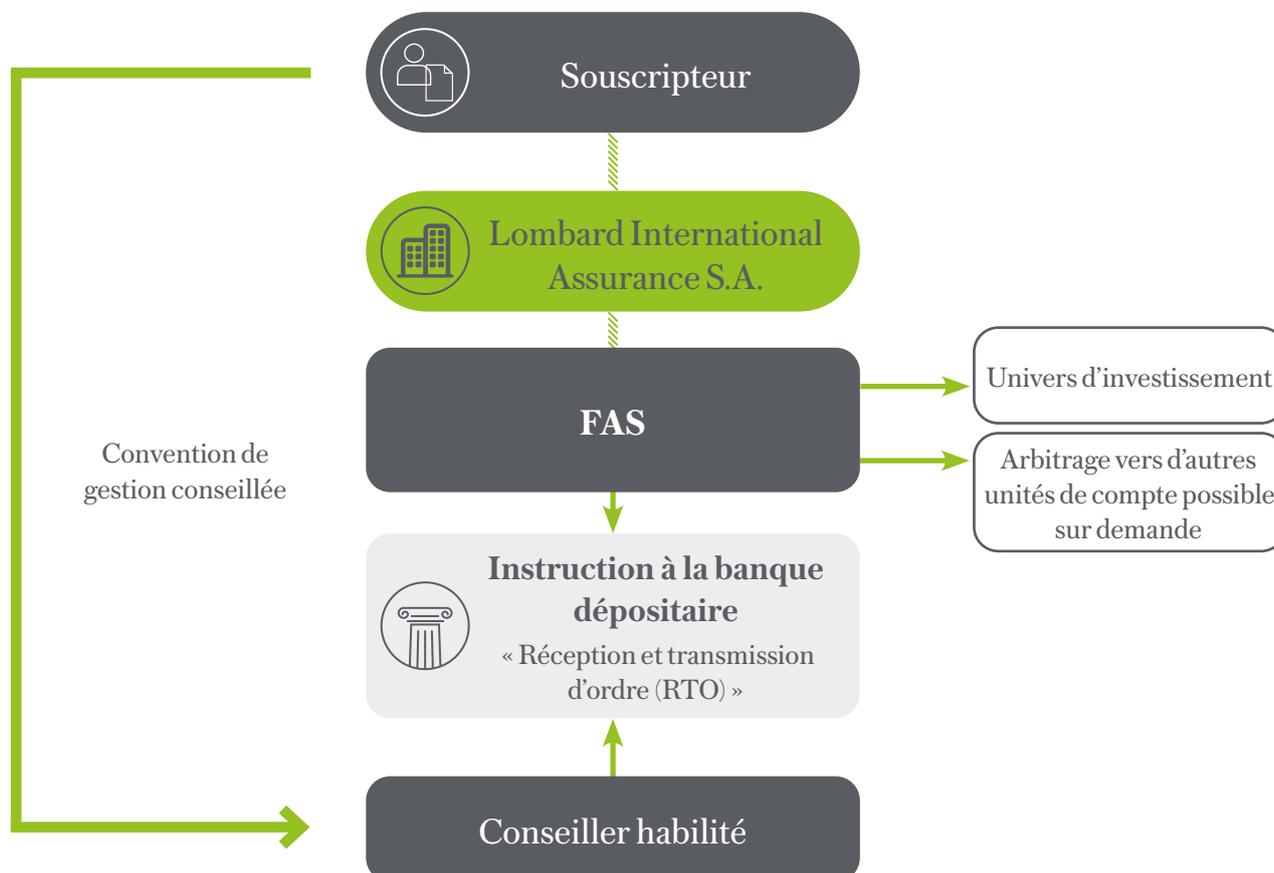
sous réserve d'acceptation préalable par Lombard International Assurance S.A.

Dans ce cadre, les limites d'investissement prévues par la Circulaire 15/3 et dépendant de la catégorie du souscripteur – déterminée en fonction du montant de la prime et de la fortune mobilière déclarée – vont s'appliquer.

Disponible dans le cadre de notre contrat d'assurance-vie multisupport « Liberté » et notre contrat de capitalisation multisupport « Liberté Capitalisation », le Fonds d'assurance spécialisé représente, grâce à son caractère extrêmement flexible, une réponse à certains objectifs patrimoniaux du souscripteur qui ne peuvent pas être atteints avec les supports classiques tels que le Fonds Interne Dédié (FID), le Fonds Interne Collectif (FIC) ou les fonds externes.

Fonctionnement

L'univers d'investissement retenu ainsi que le schéma opérationnel peuvent être définis sur mesure en fonction du *business model* du partenaire et des objectifs du souscripteur.



Les utilisations possibles du FAS

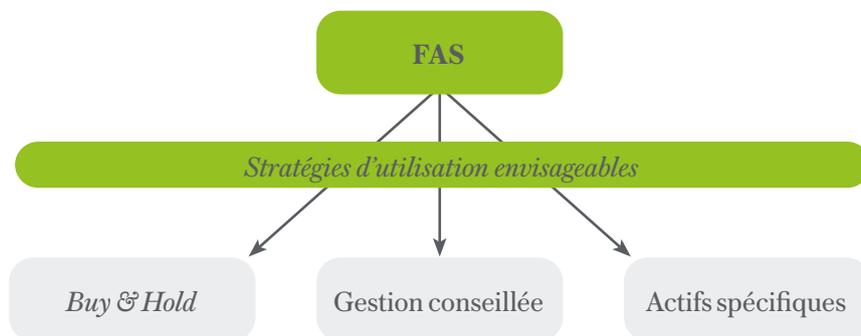
À titre d'exemple, le FAS peut être employé :

- afin de conserver et de transmettre un portefeuille particulier dans le cadre d'une **stratégie buy & hold**. Les versements de primes complémentaires par remise de titres étant possible sur un contrat d'assurance-vie luxembourgeois, un portefeuille préexistant peut, sous certaines conditions, être utilisé pour constituer un FAS ;
- dans le cadre d'un **mandat de gestion conseillée**, le souscripteur bénéficiant d'une telle gestion auprès d'un professionnel habilité tout en gardant la main sur le choix définitif des titres ou produits financiers ;

- pour **investir sur des actifs spécifiques**, que le souscripteur préférerait détenir en dehors d'un mandat de gestion discrétionnaire, sous réserve d'approbation préalable par Lombard International Assurance S.A.

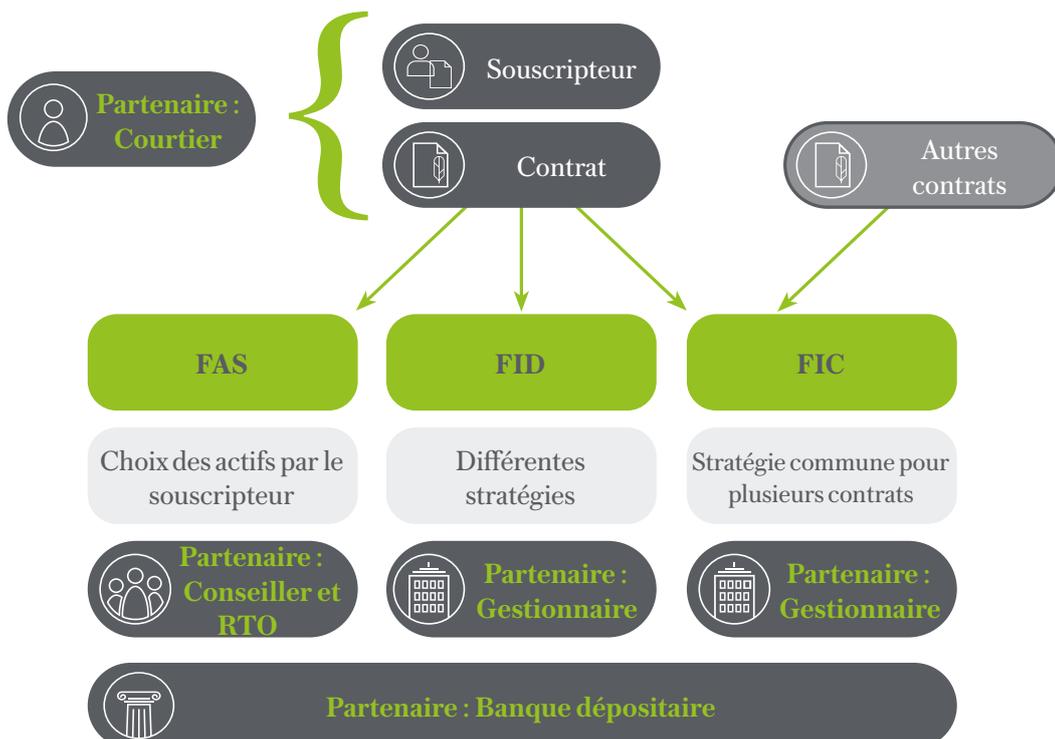
Sur le plan pratique, le mandataire RTO, autorisé par l'Assureur, reçoit l'instruction d'investissement du souscripteur et la transmet à la banque dépositaire du Fonds d'assurance spécialisé.

Bien entendu, le souscripteur peut réaliser à tout moment des arbitrages entre les différents types d'unités de compte (FAS, FID, FIC, fonds externes).



Les rôles possibles de nos partenaires

Vous trouverez ci-dessous les différents rôles que peuvent exercer nos partenaires dans le cadre d'un investissement dans un FAS :



Avertissement

Ce document a été rédigé par Lombard International Assurance S.A. en avril 2022. Le contenu est uniquement destiné à fournir des informations générales et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation pour l'achat ou la vente d'un produit d'assurance-vie. Les informations ne constituent ni un conseil juridique ou fiscal, ni un conseil en investissement et ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel émis par une source professionnelle indépendante qualifiée et autorisée. L'acceptation de la proposition signée par le client reste à la discrétion de Lombard International Assurance S.A.

Les taux d'imposition sont fournis à titre

indicatif et concernent uniquement des les clients fortunés. Ils correspondent à ceux qui sont prélevés sur les patrimoines importants. Les taux et assiettes d'imposition peuvent être sujets à des changements.

La totalité des informations dans ce document se fonde sur la compréhension par Lombard International Assurance S.A. des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de toute autre juridiction concernée en vigueur à la publication du présent document. Tout changement dans ces lois ou dans la pratique n'incombera pas à la responsabilité de Lombard International Assurance S.A. Malgré toutes les précautions prises lors de la rédaction de ce document, Lombard International Assurance S.A. ne peut accorder aucune garantie, qu'elle soit explicite ou implicite, quant au caractère précis et complet des

informations contenues dans cette présentation, sauf pour les informations relatives à Lombard International Assurance S.A., ses filiales et sociétés affiliées. Tous les droits d'auteur dans ce document sont la propriété de Lombard International Assurance S.A.

Veuillez prendre connaissance du document d'informations clés pour tout produit d'investissement packagé de détail et fondé (« DIC ») sur l'assurance en temps utile préalablement à sa souscription. Le DIC est disponible sans frais et sur simple demande auprès de Lombard International Assurance S.A. ou de votre intermédiaire. Le DIC est consultable sur: www.lombardinternational.com/priips.

Copyright © 2022 Lombard International Assurance S.A.

Lombard International Assurance S.A.
lombardinternational.com

Head office
4, rue Lou Hemmer
L-1748 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg
Tel +352 34 61 91-1
Fax +352 34 61 90

R.C.S. Luxembourg N° B37604
VAT LU 15902470
Tax N° 1991 2204 696

Branches in BRUSSELS | MILAN
Representative offices in GENEVA | LUGANO | ROME | ZURICH